

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 2019-01

Séance du 18 février 2019

Présents : Mrs COMTET Laurent, BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier

Absents excusés : Mme BRISSET Martine, Mrs ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, VIEIRA DA SILVA Agostinho.

Ouverture de la séance à 19h30. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2019-001 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 :

Monsieur Laurent COMTET, Maire, informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier a fait parvenir le compte de gestion 2018 relatif au budget Principal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 comme suit :

Budget Principal :

. Dépenses de fonctionnement :	586 356,44 €
. Recettes de fonctionnement :	685 245,41 €
	<hr/>
. Excédent de fonctionnement 2018 :	98 888,97 €
. Excédent antérieur reporté :	189 747,93 €
. Intégration du résultat antérieur du budget annexe :	55 643,01 €
	<hr/>
. Résultat de fonctionnement :	344 279,91 €.
	<hr/>
. Dépenses d'investissement :	544 734,19 €
. Recettes d'investissement :	259 906,40 €
	<hr/>
. Déficit d'investissement 2018 :	- 284 827,79 €
. Excédent antérieur reporté :	221 459,16 €
. Intégration du résultat antérieur du budget annexe :	14 006,49 €
	<hr/>
. Résultat d'investissement :	- 49 362,14 €
	<hr/>
. Résultat global de clôture 2018 :	294 917,77 €.

2019-002 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Monsieur CORTINOVIS présente le Compte Administratif 2018 du budget Principal. Il précise que les résultats sont conformes au compte de gestion 2018. Il indique que les restes à réaliser 2018, engagés, s'élèvent à 1 505 € en dépenses.

Section de fonctionnement :

. **Dépenses réelles réalisées** : 571 631 €, soit un taux de consommation de 87,27 %.

En 2018, la commune a dû faire face à des dépenses exceptionnelles de fonctionnement d'un montant total de 30 756 €, notamment pour :

- . L'acquisition de fournitures et matériel pour les travaux réalisés en régie par les services techniques pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente et l'installation de l'aire de jeux au Pallatée (7 051 €).
- . La réparation mécanique du véhicule des services techniques (5 070 €),
- . La reprise du commerce (frais de procédure de 4 478 € et de remise en état de 1 703 €),
- . Le remplacement de l'unité extérieure de climatisation de la salle multi-activités de l'école (2 148 €),
- . La reprise des installations électriques de la mairie (1 170 €),
- . La réfection du ralentisseur sud de la D18, rue de Béard pour 9 136 €.

Sans ces dépenses, les charges de fonctionnement diminueraient de - 2,63 %.

Cette baisse résulte notamment d'une maîtrise des charges de personnel qui s'élevaient à 233 372 € contre 240 249 € en 2017, soit - 2,86 % (diminution du nombre d'heures du poste d'accueil de la mairie, moins 4 heures par semaine, et répartition des heures d'encadrement périscolaire entre les trois agents), mais également des intérêts de la dette qui diminuent de près de 60 %, suite au réaménagement réalisé en 2017 (12 433 € contre 30 947 € en 2017).

Il est rappelé que la dette en capital au 31 décembre 2018 s'élève à 889 195 € pour une annuité de 131 490 € (12 432 € en intérêts et 119 058 € de capital en 2018). Celle-ci diminuera dès 2020, avec l'extinction de deux emprunts réalisés en 2000 pour la réhabilitation de la mairie et en 2005 pour le local technique. L'annuité de la dette passera à 108 387 € en 2020 et 99 367 € à partir de 2021.

. Recettes réelles réalisées : 675 245 €, soit un taux de réalisation de 110,3 %.

Les recettes de fiscalité directe locale atteignent 209 723 € (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) et progressent de + 3,7 % par rapport à 2017 et de 1,4 % par rapport aux prévisions 2018. Cette hausse résulte de la revalorisation des bases et des nouvelles constructions réalisées sur la commune. Pour mémoire les taux d'imposition sont les suivants :

- . Taxe d'habitation : 7,83 %
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,97 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,09 %.

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est limitée à - 4 570 € (- 11 447 € en 2017/2016), soit une dotation forfaitaire de 36 672 €, contre 41 242 € en 2017.

Au vu de ces réalisations, la gestion 2018 dégage un excédent de 98 889 €, contre 109 331 € en 2017. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté pour 245 391 €, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 344 280 €.

Section d'investissement :

. Dépenses réelles réalisées : 534 734 €, et 1 505 € de restes à réaliser, soit un taux de consommation de 79,3 %.

Les principales dépenses d'investissement 2018 ont concerné :

- . Le remboursement du capital des emprunts pour 119 058 €.
- . La reprise de deux murs de soutènement rue de Béard pour un montant de 90 330 €, subventionnés à hauteur de 29 688 € par le Département de l'Ain.
- . Les travaux d'amélioration de la traversée de Béard pour un montant de 221 593 €, subventionnés à hauteur de 103 640 € (56,1 % des dépenses HT), par Haut-Bugey Agglomération, le Département, l'Etat et la Région).
- . Les aménagements à l'école pour l'accueil de la petite section de maternelle pour 5 968 €
- . La pose d'un second columbarium au cimetière pour 5 820 €.
- . L'acquisition de matériel technique pour 1 095 €.
- . Les travaux d'isolation et de mise en accessibilité de la salle polyvalente pour 87 498 €, subventionnés à hauteur de 42 593 € (58,4 % des dépenses HT) par Haut-Bugey Agglomération, le Département, l'Etat et la Région).

Ces investissements ont été autofinancés par la commune à hauteur de 236 383 €, grâce aux résultats antérieurs reportés.

Les dépenses engagées en 2018 et reportées en 2019 s'élève à 1 505 € et concernent le déplacement d'un éclairage public rue de Béard, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Béard.

. Recettes réelles réalisées : 245 181 €.

En 2018, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées :

- . Du produit de la taxe d'aménagement pour 13 385 € contre 52 773 € en 2017.
- . De l'affectation d'une part de l'excédent antérieur de fonctionnement pour 54 699 €.
- . Des subventions d'équipement pour nos divers investissements.

Il est précisé que le Fonds de Compensation de la TVA 2018 sur les dépenses d'investissement ou d'entretien des bâtiments et de la voirie réalisées en 2017 sera versé début 2019.

Suite aux réalisations 2018, la section d'investissement se solde par un déficit de 284 828 €, auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser engagés pour un montant de 1 505 €. Après reprise de l'excédent antérieur de 235 466 €, le déficit à couvrir est porté à - 50 867 €.

A l'issue de la gestion 2018, compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser engagés, le budget principal dégage, après affectation, un **excédent global net de 293 413 €** contre 259 397 € fin 2017 après reprise des excédents du budget annexe eau et assainissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le Conseil Municipal délibère et vote, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget principal qui fait apparaître les résultats ci-après :

<u>Fonctionnement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2018 :	685 245,41 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2018 :	586 356,44 €,
. Solde d'exécution 2018 :	98 888,97 €,
. Excédent antérieur reporté :	245 390,94 €,
. <u>Excédent de fonctionnement 2018 :</u>	<u>344 279,91 €.</u>
<u>Investissement</u>	
. Recettes réelles réalisées en 2018 :	259 906,40 €,
. Dépenses réelles réalisées en 2018 :	544 734,19 €,
. Solde d'exécution 2018 :	- 284 827,79 €,
. Résultat antérieur reporté :	235 465,65 €,
. <u>Déficit d'investissement 2018 :</u>	<u>- 49 362,14 €.</u>
. Résultat comptable C.A. 2018 :	294 917,77 €,
. Restes à réaliser engagés :	1 505,00 €,
. <u>Excédent net après RAR 2018 :</u>	<u>293 412,77 €.</u>

Le Conseil Municipal vote les restes à réaliser de dépenses engagées en 2018 pour 1 505 € qui concernent le surcoût pour le déplacement d'éclairages publics rue de Béard.

2019-003 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :

Monsieur le Maire expose que suite au vote du Compte Administratif 2018, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2018 du budget principal :

. Affectation au 1068 pour couverture du déficit d'investissement 2019 et des restes à réaliser à reporter :	50 867,14 €.
. Affectation au compte 002 du budget principal 2018 :	293 412,77 €.

2019-004 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AU BUDGET 2019 :

Monsieur le Maire informe que suite au vol par effraction au local technique de la commune, il est nécessaire d'équiper rapidement les services techniques d'une souffleuse, afin d'assurer les opérations de balayage de la voirie prévues dès mars. Afin de bénéficier de l'offre promotionnelle établie par Vernay Motoculture, il propose de voter une ouverture de crédits au compte 2188 opération 59 services techniques pour 875 €, représentant le quart des crédits ouverts au chapitre de cette opération au budget de 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ouverture de crédits d'investissement au budget principal 2019 pour 875 € au compte 2188 de l'opération 59 local technique.

2019-005 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE :

Monsieur le Maire expose que suite à la réunion publique du 30 janvier 2019 et à la mobilisation des habitants de Béard-Géovreissiat, la commune peut, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, mettre en place le dispositif de participation citoyenne.

Il indique qu'environ 70 personnes résidentes de Béard-Géovreissiat étaient présentes et que 17 se sont portées volontaires pour être référentes afin de faire suivre les actions de solidarité de voisinage et d'échange d'information avec la gendarmerie.

Ainsi, les différents quartiers de la commune auront un référent, Saint Germain de Béard, Champ Biolay, Champ Millet, Rue de Béard, Belle Pièce, Route de Géovreissiat, Rue de la Croix, Le Pallatée, Pré-Vaguet, Sur Curtil, Grand Vie et le haut de Géovreissiat.

Cette fonction de référent, assurée en qualité de bénévole et que l'on peut choisir de quitter à tout moment sur simple demande écrite, permettra :

. De recueillir auprès des riverains des informations permettant à la gendarmerie d'orienter plus précisément les services de surveillance mis en œuvre sur la commune ;

. De transmettre ces informations à la gendarmerie sous réserve qu'elles respectent les droits individuels fondamentaux et ne revêtent aucun caractère politique, racial, syndical ou religieux ;

. De sensibiliser les habitants de la commune à la protection contre les phénomènes de délinquance particuliers, en leur relayant des informations de prévention provenant de la gendarmerie ;

. De faciliter, voire organiser des actions de solidarité de voisinage afin de veiller sur les domiciles d'habitants absents ou vulnérables.

Investi d'aucune prérogative de puissance publique, il ne s'agit pas de se substituer aux militaires de la gendarmerie dans leurs missions de prévention et de répression de la délinquance. En revanche, par l'action quotidienne au service de la protection des habitants du village, le référent constitue un nouveau maillon d'une chaîne de sécurité élargie et diversifiée qui s'adapte aux besoins de nos citoyens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place le dispositif « participation citoyenne » au bénéfice de l'ensemble de la commune et autorise le maire à signer le protocole correspondant.

2019-006 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DEDIE A LA MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) :

Monsieur le Maire rappelle que le Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD), est entré en vigueur le 25 mai 2018. Cette réglementation européenne vise à protéger les données personnelles des usagers des services publics et des clients des entreprises en encadrant leurs collectes et leurs usages. Chaque organisation, notamment les administrations, est sous la menace de sanctions administratives et financières si elle ne respecte pas le RGPD.

Afin d'assurer la conformité de ses systèmes d'information, chaque collectivité doit nommer un délégué à la protection des données (DPD). Sa mission consiste à identifier les collectes de données à caractère personnel et leur finalité afin d'analyser leur conformité au RGPD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes dédié à la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

2019-007 - TRANSFERT DE PROPRIETES DE L'ETAT A LA COMMUNE SUITE AUX OPERATIONS DE DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE (DPAC) DE L'AUTOROUTE A404 :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute A404, des acquisitions de terrains par l'Etat furent nécessaires à la réalisation de ces ouvrages. Suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) sur Béard-Géovreissiat, réalisé en 2011 et actée par décision du 17 février 2012, et pour laquelle la commune, à cette date, n'a formulé aucune observation particulière, il y a lieu d'accepter le transfert de propriété de la part de l'Etat à la commune. Il s'agit des parcelles B 1166, 1168, 1171 et 1172 d'une surface totale de 2ha00a17ca, situées en bîne, en pré Paviot et entre le Château.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies et autorise le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

2019-008 - VOTE D'UN TARIF SUPPLEMENTAIRE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE EN SEMAINE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer la petite salle en semaine, en dehors des jours d'utilisation par l'école ou les associations locales.

Il vote un tarif de location de 50 € et précise que cette location ne comprend pas l'accès à la cuisine.

Suite aux remarques de quelques riverains, le Conseil Municipal demande qu'une étude soit réalisée pour l'installation d'un limiteur de niveau sonore par coupure d'énergie électrique en cas de dépassement des décibels autorisés.

2019-009 - PROPOSITION D'ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE ADHESION AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE MONTREAL LA CLUSE :

Madame PERRET informe du fonctionnement et du rôle du Relais Assistantes Maternelles. Elle précise que pour les enfants, il s'agit d'un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et que par sa fréquentation et les activités proposées, les assistantes maternelles se sentent moins isolées.

Afin, d'envisager la modification du contrat par avenant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour une adhésion de la commune aux Relais Assistantes Maternelles de Montréal la Cluse, en vue de la poursuite de l'accueil des assistantes maternelles de Béard-Géovreissiat.

Il autorise le maire à solliciter cette adhésion auprès de la CAF et des communes de Nantua et Montréal la Cluse.

CHANTIER EDUCATIF POUR LA FAÇADE DU LOCAL DU CPINI :

Monsieur COMTET communique la proposition de l'ADSEA pour la mise en place d'un chantier éducatif par la réalisation d'une fresque sur la façade du local du CPIn.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la réalisation de ce projet, sous réserve que l'encadrement technique et le coût d'emploi de jeunes soit pris en charge par l'ADSEA.

SR3A – Nettoyage des rivières le samedi 23 mars 2019 :

Le Conseil Municipal prend acte de cette action, mais précise que le nettoyage de la commune s'effectue en lien avec les jeunes conseillers municipaux enfants et qu'il est prévu en mai 2019.

INFORMATIONS DIVERSES :

CME – visite de l'Assemblée Nationale à Paris : Madame RYSER indique qu'elle a accepté l'invitation de Madame PIAVOUX, adjointe à la commune d'Arbent, dont le CME effectue également la visite le mercredi 20 mars, pour une visite de Paris en car, proposée au CME de Béard-Géovreissiat. Le déjeuner est prévu avec un pique-nique au Jardin des Tuileries.

Commission de Finances pour l'examen du BP 2019 : reportée au lundi 25 mars 2019 à 19h

Prochain Conseil Municipal : reporté au lundi 1er avril 2019 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.